

INFORMATIONS PRATIQUES

Autres lieux d'accueil et d'informations juridiques sur le département :

PAD Ancenis

Mairie d'Ancenis

Place du Maréchal Foch - 44150 ANCENIS

Renseignements et prise de rendez-vous auprès de la mairie

Tél. 02 40 83 87 00

En Loire-Atlantique, il existe également deux Maisons de la Justice et du Droit où vous pouvez trouver de l'aide, de l'information et de l'écoute dans l'ensemble des domaines du droit.

MJD Sud Loire

8, rue Jean-Baptiste Vigier

44400 REZÉ

Tél. 02 51 11 37 00

Ouverture :

du lundi au vendredi

de 9h à 17 h 00

MJD de Châteaubriant

14, rue des Vauzelles

44110 CHATEAUBRIANT

Tél. 02 28 50 44 41

Ouverture :

du lundi au jeudi

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



PERMANENCES D'ACCÈS AU DROIT

Gratuit pour tous



**PERMANENCES
D'ACCÈS AU DROIT
VIGNOLE
02 51 71 92 12**

QU'EST-CE QU'UNE PERMANENCE D'ACCÈS AU DROIT ?

C'est un lieu d'accueil, où les personnes, confrontées à des questions d'ordre juridique, peuvent être informées gratuitement sur leurs droits et obligations, par l'intervention de professionnels du droit. Sont également proposées des permanences d'aide aux victimes.

C'est un service public, caractérisé par l'égalité d'accès et l'accessibilité. La qualité des prestations repose sur les compétences professionnelles, tant juridiques que sociales, et sur le respect des attributions de chacun des intervenants.

La création d'un point d'accès au droit s'inscrit dans le cadre d'une politique locale et partenariale.



LES PERMANENCES DES PROFESSIONNELS

- ◆ **Par des avocats** (droit de la famille, droit pénal, droit social...), une fois par mois.
- ◆ **Par des notaires** (successions, donations...), une fois par trimestre.
- ◆ **Par des huissiers de justice**, une fois par trimestre.

LES PERMANENCES ASSOCIATIVES

- ◆ **Par un(e) juriste du CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)** (droit de la famille, violences conjugales, droit du travail...), deux fois par mois.
- ◆ **Par un juriste de CRESUS (Crédits à la Consommation, Surendettement)** une fois par mois.

- ◆ **Aide aux victimes d'infraction** (accident de la circulation, viol, coups et blessures, vol...) par une juriste de France Victimes Nantes, une fois par mois.
- ◆ **Par un mandataire judiciaire à l'ISTF44 (Information Soutien aux Tuteurs Familiaux)**, une fois par mois.

CONCILIATION

- ◆ **Conciliation des conflits privés** (loyers, contrats, consommation, troubles du voisinage...) par un conciliateur de justice, deux fois par mois.

MAIRIE DE VALLET

9, rue François Luneau
44330 VALLET
02 51 71 92 12



**PERMANENCES
D'ACCÈS AU DROIT
VIGNOBLE**
02 51 71 92 12



**PERMANENCES
D'ACCÈS AU DROIT
VIGNOBLE**
02 51 71 92 12



**PERMANENCES
D'ACCÈS AU DROIT
VIGNOBLE**
02 51 71 92 12



**PERMANENCES
D'ACCÈS AU DROIT
VIGNOBLE**
02 51 71 92 12